

BANQUE CENTRALE DU CONGO (B.C .C.)

Rapport d'audit des états financiers

Exercice 2006

Kinshasa, mai 2007

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

26. ENGAGEMENTS EN DTS A LONG TERME	28
27. COMPTES FMI N° 1, N° 2 ET TITRES.....	29
28. PROVISIONS POUR CHARGES ET PERTES	29
29. CAPITAL, RESERVES ET PLUS VALUE	30
30. RESULTATS DES EXERCICES ANTERIEURS	30
31. PERTE D'EXPLOITATION	30
32. INTERVENTIONS SUR LE MARCHÉ.....	31
33. INTERETS.....	31
34. REDEVANCES ET COMMISSIONS.....	31
35. RECETTES DIVERSES.....	32
36. PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	32
37. FRAIS DE PERSONNEL.....	32
38. FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE.....	32
39. FRAIS GENERAUX.....	33
40. FRAIS RELATIFS AUX SIGNES MONETAIRES	33
41. FRAIS FINANCIERS.....	33
42. DOTATION AUX PROVISIONS.....	34
43. PERTES DIVERSES SUR EXERCICES ANTERIEURS	34
44. COMPTES HORS BILAN	34

**RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO
(BCC)
AU 31 DECEMBRE 2006**

A l'attention de :

- Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques (COPIREP)
- Banque Centrale du Congo (B.C.C.)
- Ministère des Finances de la République Démocratique du Congo (RDC)
- Fonds Monétaire International (FMI), Représentation en RDC
- Banque Mondiale (IDA), Représentation en RDC

Messieurs,

1. Nous avons audité les états financiers de la BANQUE CENTRALE DU CONGO « BCC » (La Banque) arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états financiers repris aux pages 08 à 10 et comprenant le bilan avec un total de CDF 1.249.147 millions, le tableau de formation de résultat avec une perte de CDF 23.506 millions ainsi que les comptes d'engagements hors-bilan avec un total de CDF 210.006 millions, ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la Banque. Notre responsabilité consiste, sur la base de nos travaux d'audit, à émettre une opinion sur ces états financiers.

2. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives dues à des erreurs ou des fraudes.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que nos travaux constituent un fondement raisonnable pour la formulation de notre opinion exprimée ci-après.

3. Comme indiqué à la note 6, le sous compte « Comptes Transitoires des Dépenses du Trésor » inclus dans le compte « Avances Courantes Trésorerie », comprend CDF 25.522 millions des avances de la Banque, faites au Trésor jusqu'au 31 décembre 2006, sur base des attestations et des lettres de l'Ordonnateur Délégué du Trésor et pour lesquelles, la Banque n'a pas reçu du Trésor les titres de paiement appropriés, à savoir les Ordres de paiement, Ordres de virement et Ordres d'envoi de fonds, établis conformément à la procédure de paiement des dépenses budgétaires de l'Etat, requise par le Décret n° 056/2002 du 12 avril 2002.

Il en est de même pour les avis de débit en suspens de CDF 7.325 millions inclus dans le compte transitoire d'actif dont question à la note 10 et relatifs aux paiements effectués par la Banque en devises pour couvrir les dépenses urgentes du Trésor.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

4. A notre avis, sous réserve des observations formulées au paragraphe 3, les états financiers que nous avons examinés donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2006, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables en vigueur en République Démocratique du Congo (RDC) et particulièrement ceux énoncés dans la législation portant création et fonctionnement de la Banque.

Kinshasa, le 28 mai 2007.

Deloitte & Touche Congo SPRL
Représentée par

Jean-Pierre PFINGU



Managing Partner

ETATS FINANCIERS

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2006 ET 2005

(Montants exprimés en millions de Francs Congolais)

A C T I F

ACTIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005
AVOIRS EN DTS	3	132	599
AVOIRS A VUE ET A COURT TERME EN ME		78 087	70 816
Avoirs à vue en ME	4	9 654	26 175
Avoirs à court terme en ME	5	68 411	44 624
Bons du Trésor		0	17
Portefeuille obligations en M.E.		22	0
CREANCES SUR L'ETAT		622 569	94 243
Avances courantes Trésorerie	6	90 509	94 243
Compte transitoire créance sur Trésor	7	532 060	0
CREANCES SUR SECTEUR PRIVE		11 698	3 379
Créances sur banques agréées congolaises	8	11 061	2 976
Avances au personnel		637	403
DEBITEURS DIVERS ET COMPTES TRANSITOIRES		75 116	63 650
Débiteurs divers	9	2 319	1 859
Valeurs à récupérer à court terme		1 800	1 001
Comptes transitoires d'actif	10	8 929	2 300
Comptes d'ajustement des monnaies étrangères	11	54 015	51 345
Charges à répartir et dépenses à régulariser	12	6 141	6 034
Compte de liaison	13	1 912	1 112
TITRES DE PARTICIPATIONS	14	404 319	328 509
IMMOBILISATIONS	15	57 426	49 834
TOTAL ACTIF		<u>1 249 349</u>	<u>611 030</u>

COMPTES HORS-BILAN (ACTIF)

		31/12/2006	31/12/2005
Engagements hors bilan actif	45	<u>210.006</u>	<u>130 497</u>

Les notes 1 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2006 ET 2005

(Montants exprimés en millions de Francs Congolais)

P A S S I F

PASSIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005
BILLETS EN CIRCULATION	16	185 334	123 794
COMPTES COURANTS EN MN		46 252	66 443
RDC Comptes directs du Trésor Public	17	11 429	54 592
RDC Comptes Pouvoirs Publics		1 043	700
Organismes et Entreprises Publics et Semi-Publics		336	131
Banques agréées congolaises	18	33 363	11 013
Institutions internationales		79	0
Secteur Privé		3	7
ENGAGEMENTS A VUE ET A C.T. EN ME & CDF CONV.		99 542	81 965
Engagements à vue en ME	19	4 251	4 867
Engagements à court terme en ME	20	68 672	54 692
Engagements en CDF convertibles	21	18 405	17 855
Fournisseurs étrangers	22	5 680	4 372
Monnaies étrangères reçues		2 534	179
CREDITEURS DIVERS ET COMPTES TRANSITOIRES		6 265	8 591
Créditeurs divers	23	1 373	6 168
Valeurs à payer à court terme		314	336
Comptes transitoires du Passif	24	527	764
Comptes de liaison	25	3 096	704
Fournisseurs locaux à payer		955	619
ENGAGEMENTS A MOYEN ET LONG TERME		890 079	725 314
Engagements en DTS	26	485 316	394 320
Intérêts et commissions à payer		443	265
FMI Comptes 1 et 2	27	404 320	328 510
Provision pour pertes et charges	28	1 775	2 219
FONDS PROPRES		19 901	-395 076
Capital	29	0	0
Réserves et plus-values	29	57 512	50 815
Subventions d'investissement		124	182
Résultats des exercices antérieurs	30	-14 027	-432 046
Résultat de l'exercice	31	-23 506	-14 027
TOTAL PASSIF		<u>1 249 349</u>	<u>611 030</u>
COMPTES HORS-BILAN (PASSIF)			
		31/12/2006	31/12/2005
Engagements hors bilan actif	45	<u>210.006</u>	<u>130 497</u>

Les notes 1 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAUX DE FORMATION DU RESULTAT

AUX 31 DECEMBRE 2006 ET 2005

(Montants exprimés en millions de Francs Congolais)

	Notes	2006	2005
<u>PRODUITS</u>			
Interventions sur le marché	32	4 777	2 932
Intérêts	33	13 756	12 957
Redevances et Commissions	34	13 804	8 065
Amendes et Pénalités		243	141
Recettes diverses	35	3 510	8 261
Reprises sur provisions et amortissements		640	0
Profits divers et profits sur exercices antérieurs	36	727	2 328
Subvention d'équilibre reçue		0	4 206
Total produits (A)		<u>37 458</u>	<u>38 890</u>
<u>CHARGES</u>			
Frais du personnel	37	15 675	12 892
Frais d'administration et de surveillance	38	1 938	1 384
Frais généraux	39	14 105	16 232
Frais relatifs aux signes monétaires	40	6 906	4 514
Frais financiers	41	12 906	8 418
Dotations aux amortissements	42	5 632	5 628
Dotations aux provisions	43	1 159	821
Pertes diverses sur exercices antérieurs	44	2 643	3 028
Total charges (B)		<u>60 964</u>	<u>52 917</u>
Résultats (Perte) = (A) - (B)	31	<u><u>-23 506</u></u>	<u><u>-14 027</u></u>

Les notes 1 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO (B.C.C.)

Statut juridique

La Banque Centrale du Congo (BCC) est une institution de droit public, dotée de la personnalité juridique. Elle est régie par les dispositions de la loi n° 005/2002 du 07 mai 2002, relative à la constitution et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo. Il ressort de cette loi les dispositions ci-après.

Capital de la Banque

Le capital de la Banque Centrale du Congo est détenu en totalité par l'Etat Congolais. Une loi fixe la hauteur du capital ainsi que les modalités de son augmentation ou de sa diminution (article 5).

Objet et missions légales

Selon l'article 6 de la Loi précitée, la Banque Centrale du Congo accomplit toutes les missions de Banque Centrale notamment :

- assurer la stabilité du niveau général des prix ;
- assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale ;
- détenir et gérer les réserves officielles de la République ;
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement ;
- élaborer la réglementation et contrôler les établissements de crédit, les institutions de micro finances et les autres intermédiaires financiers ;
- éditer les normes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères ;
- participer à la négociation de tout accord international conclu par la République Démocratique du Congo comportant des modalités de paiement et en assurer l'exécution, conformément aux modalités déterminées entre la Banque et le Ministère ayant les Finances dans ses attributions ;
- promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

La Banque Centrale du Congo est seule habilitée sur le territoire national à émettre des billets et pièces de monnaie ayant cours légal en République Démocratique du Congo (R.D.C.).

La Banque peut également être chargée avec l'accord de l'Etat d'autres missions d'intérêt public, compatibles avec sa mission principale (article 7).

Activités et opérations autorisées par la loi

Afin d'atteindre ses objectifs et assurer ses missions, la Banque selon les articles 8 et 9 peut :

- Intervenir sur le marché des capitaux, en achetant et en vendant ferme, en prêtant ou en empruntant des créances et des titres négociables ;
- Effectuer des opérations de crédit avec des établissements de crédit et d'autres intervenants des marchés monétaires ou des capitaux ;
- Emettre et racheter ses propres titres d'emprunts ;
- Prendre en dépôt des titres et métaux précieux ;
- Effectuer des opérations de placement et de gestion financière de ses avoirs ;
- Obtenir du crédit à l'étranger et à cette fin consentir des garanties ;
- Ouvrir en ces livres les comptes pour le Trésor public, les Banques Centrales étrangères, les établissements de crédit nationaux et étrangers, les organismes financiers internationaux et les organisations internationales ;
- Fournir et recevoir les moyens de paiement et les crédits requis pour l'exécution des accords internationaux.

Opérations non autorisées par la loi

L'article 16 interdit à la Banque de :

- Poser des actes de commerce qui ne ressortent pas de son objet social ;
- Acquérir des participations dans les sociétés commerciales ;
- Accepter les parts des sociétés commerciales comme garanties ;
- Accorder des prêts et avances non couverts par une garantie ;
- Garantir les dettes et engagements de l'Etat, des entités administratives et des entreprises ou organismes publics ;
- Acquérir des biens immobiliers qui ne sont pas destinés aux besoins de son exploitation.

Structure d'organisation

Le Conseil de la Banque présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale est l'organe suprême qui a les pouvoirs les plus étendus pour concevoir, orienter la politique de la Banque et en contrôler la gestion (article 18). Le contrôle des opérations financières de la Banque est exercé par un Collège de 3 Commissaires aux Comptes nommés par le Président de la République pour un mandat de 2 ans renouvelable une fois (articles 35 et 36).

En dehors du Siège de Kinshasa et du Bureau de représentation de Bruxelles (Belgique), la Banque comprend 10 Directions provinciales, 19 Agences autonomes et 8 Agences mandataires.

Au 31 décembre 2006, la Banque Centrale employait 1.899 personnes, contre 1.821 au 31 décembre 2005.

Régime fiscal

Conformément à ses statuts, la Banque Centrale du Congo (BCC) est exemptée de tous les impôts et taxes.

Rapports avec les Pouvoirs publics

La Banque Centrale du Congo remplit les fonctions de banquier de l'Etat et de conseil du Gouvernement en matière économique, monétaire et financière. Elle remplit également la fonction de caissier de l'Etat, conformément à une convention conclue avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions. La Banque peut remplir les fonctions de caissier des entités administratives décentralisées et des organismes publics, en application des conventions spéciales conclues entre la Banque, d'une part et les entités et organismes publics, d'autre part.

A ce titre la Banque :

- Accepte et effectue les paiements pour compte de l'Etat ;
- Administre tout compte spécial de l'Etat en accord avec les Ministères intéressés ;
- Assure le service de la dette publique ;
- Achète, vend, décaisse, transfère, perçoit ou détient pour compte de l'Etat tous chèques, lettres de change, valeurs mobilières et autres valeurs ;
- Perçoit le produit, en principal ou intérêt, résultant de la vente de toute valeur pour compte de l'Etat en sa qualité de détenteur des valeurs.

Cependant, conformément à l'article 57 de la loi n° 005/2002, il est interdit à la Banque d'accorder des avances ou tout autre type de crédit à l'Etat, à ses subdivisions administratives et aux organismes ou entreprises publiques. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque des instruments de leur dette est également interdite.

2. RESUME DES PRINCIPALES DIPOSITIONS LEGALES ET REGLES COMPTABLES

Dispositions légales sur les états financiers

L'exercice financier de la Banque Centrale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil de la Banque approuve chaque année, le 15 décembre au plus tard, sur proposition du Gouverneur un état de prévisions des dépenses et des recettes de l'exercice suivant.

Dans les 3 mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier, le Conseil fait établir après inventaire, l'état d'exécution du budget, le tableau de formation de résultat et un rapport d'activités de la Banque.

L'inventaire, le bilan, le tableau de formation de résultat et le rapport du Conseil sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, au plus tard le 15 avril de l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent. Les mêmes documents sont transmis, accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes, au Gouvernement, au plus tard le 30 juin de la même année.

La loi fixe les règles relatives à la tenue des comptes de la Banque. Ces règles doivent être conformes aux normes comptables nationales et internationales.

En l'absence des dispositions légales spécifiques aux banques et en particulier à la Banque Centrale, les états financiers de la Banque Centrale du Congo ont été préparés conformément aux normes comptables nationales et internationales sur base de la convention du coût historique.

Les principales méthodes et règles comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont généralement valorisées à leur coût direct d'acquisition, diminué des amortissements calculés selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie estimée comme suit :

Immobilisations	Durée de vie
Immeubles d'habitation	10 à 40 ans
Autres immeubles	10 à 40 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Véhicules particuliers	2 à 5 ans
Véhicules utilitaires	2 à 4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	4 à 10 ans

Les valeurs brutes et les amortissements cumulés au 31 décembre de chaque année sont réévalués, conformément à l'Ordonnance loi n° 89-017 du 18 février 1989 portant réévaluation annuelle de l'actif immobilisé des entreprises, telle que modifiée et complétée à ce jour par l'Arrêté Ministériel n° 017/CAB/MIN/FIN/1998 du 13 avril 1998, qui autorise la réévaluation des actifs immobilisés sur base des coefficients officiels fixés par Arrêté Ministériel.

Constatation des produits et charges de l'exercice

Les revenus de la Banque Centrale du Congo proviennent principalement des intérêts et commissions sur les crédits et sur les placements des avoirs en monnaies étrangères.

Les revenus des intérêts et commissions courus et non échus sont comptabilisés, non pas dans les comptes de régularisations du passif, mais dans le compte de résultat de l'exercice.

Les principales charges de la Banque sont constituées des intérêts, des commissions et des frais généraux. Les intérêts et les commissions courus et non échus sont comptabilisés dans le compte du résultat de l'exercice.

Réserves générales et Réserves spéciales

Selon l'article n° 50 de la Loi n° 005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque, à chaque exercice financier, 60 % des bénéfices nets sont versés au compte des réserves générales et le solde, crédité au compte général du Trésor. Dès que le compte de la réserve générale atteint un montant équivalent au capital, et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués comme suit : 20 % au compte de réserves spéciales et 80 % au compte général du Trésor.

L'Etat prend en charge les pertes nettes subies par la Banque si, à un moment quelconque, le compte de la réserve générale et le compte de réserves spéciales sont épuisés.

Provision pour engagements départs en retraite

Le statut des agents de la Banque accorde au personnel lors du départ en retraite, une indemnité de fin de carrière et une pension complémentaire de retraite, calculées sur base de l'ancienneté et du dernier salaire.

A la fin de chaque exercice, une provision pour engagements départ en retraite est constituée pour le personnel et calculée sur base de l'ancienneté des agents programmés à la retraite dans un plan à court terme (1 an). Cette provision est reprise lors du paiement effectif.

Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées dans les livres de la Banque en CDF au taux du jour de la transaction.

Les avoirs, les créances et les dettes en monnaies étrangères, sont convertis au cours de change indicatif publié par la Banque et résultant du marché interbancaire en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les bénéfices et pertes résultant de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque (en or et en monnaies étrangères) à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou des monnaies étrangères, sont exclus du tableau de formation de résultat.

Les pertes dont question ci-dessus sont à charge de l'Etat. Quant aux bénéfices, ils seront inscrits à un compte spécial dit « compte de réévaluation » et affecté à l'amortissement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque. Il ne pourra en être disposé autrement que par un accord spécial entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

Provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle

Les provisions pour créances irrécouvrables ainsi que les provisions extraordinaires sont fixées par le Conseil de la Banque.

Emissions monétaires

Les émissions monétaires sont considérées comme des dettes de la Banque vis-à-vis des opérateurs économiques détenteurs de la monnaie nationale. Les bénéfices résultant du retrait de la circulation des billets de banque sont affectés sur accord du Ministre ayant les finances dans ses attributions, à la reconstitution du stock de signes monétaires.

Engagements hors-bilan

Les obligations reçues ou données par la Banque ou par l'Etat, pour lesquelles la mise à la disposition (livraison) des biens de l'engagement (fonds, devises, titres ou services) est différée ou conditionnée par la réalisation d'un événement ultérieur, sont comptabilisées dans les engagements hors-bilan sans effet sur la situation nette.

Engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC

Les engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC versés dans les comptes de la BCC sont comptabilisés, d'une part au bilan pour les versements reçus et les paiements de la BCC aux bénéficiaires, et d'autre part, en hors bilan pour les versements reçus et les remboursements de la RDC, le cas échéant.

3. AVOIRS EN DTS

Il s'agit des réserves internationales en DTS que la RDC détient auprès du FMI et qu'elle peut utiliser pour un besoin de soutien à la balance des paiements (en achetant des devises auprès d'un autre pays membre du FMI). Ces réserves portent des intérêts à un taux fixé chaque semaine. Les mouvements de ce compte confirmés par le FMI s'analysent comme suit (000.000'CDF) :

Libellés	31/12/2006		31/12/2005	
	DTS	CDF	DTS	CDF
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	971 731	599	3 544 649	2 447
Intérêts payés Allocations DTS & prêt FRPC	-3 821 034	-2 626	-3 643 459	-2 415
Transferts au compte BRI BALE	0	0	-26 700 000	-18 462
Frais de gestion annuels du "Département DTS"	-4 832	-3	-6 040	-5
Contre passation des intérêts à recevoir	-8 576	-5	0	0
Intérêts & Commissions reçus	41 472	28	68 005	47
Intérêts à recevoir	1 169	1	8 576	5
Approvisionnement DTS par FMI	2 994 379	1 960	26 700 000	18 462
Décaissement par FMI au titre de ristourne	0	0	1 000 000	692
Différence de change (Gain de change)	0	178	0	-172
Solde au 31 décembre 2006	174 309	132	971 731	599

La baisse des avoirs en DTS résulte essentiellement du prélèvement des intérêts sur les allocations DTS et Prêt FRPC.

4. AVOIRS À VUE EN MONNAIES ETRANGERES

Les avoirs à vue en monnaies étrangères se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Correspondants comptes ordinaires à vue résidents	5.068	23.685
Correspondants comptes ordinaires à vue non résidents (RME Provinces)	803	146
Caisses en monnaies étrangères cotées Kinshasa	1.743	913
Caisses en monnaies étrangères non cotées Provinces	2.040	1.430
	<u>9.654</u>	<u>26.174</u>

Les avoirs auprès des « correspondants ordinaires à vue résidents » comprennent essentiellement les recettes en devises réalisées par les Régies financières (OFIDA, DGI et DGRAD), les recettes pétrolières, les prêts accordés par les partenaires extérieurs, les redevances sur les opérations de change, les diverses recettes du Trésor Public. La diminution des avoirs s'explique par la décision du Gouverneur de la Banque de procéder à la clôture de comptes bancaires auprès de certains correspondants en vue de transférer les soldes à FORTIS BANK.

5. AVOIRS À COURT TERME EN MONNAIES ETRANGERES

Les avoirs à court terme en monnaies étrangères se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Correspondants placements	64 950	42 639
Monnaies Etrangères à recevoir Kinshasa	3 077	1 195
Provisions versées crédits documentaires	313	739
ME REC/TP en \$ Frais bancaires	6	-
Belgolaise Garantie BYBLOS BANK	66	51
	<u>68 411</u>	<u>44 624</u>

Les placements à court terme auprès des correspondants de CDF 64.950 millions sont constitués des comptes auprès de (000.000'CDF) :

Libellés	USD	EUR	CDF
BRI BALE PREAVIS 2 JRS	13.450.639	-	6.771
BRI BALE PREAVIS 2 JRS/ BIRD	69.864.315	-	35.172
BRI BALE PREAVIS 2 JRS/ BAD	955.986	-	481
Dépôt à terme fixe	5.000.000	-	2.517
BRI BALE FRPC (EUR)	-	20.017.686	13.281
BRI BALE EUR 2D	-	10.140.594	6.728
	<u>89.270.940</u>	<u>30.158.280</u>	<u>64.950</u>

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

Il s'agit des fonds déposés à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sur base des montants décaissés au cours de l'exercice 2006, au bénéfice de la République Démocratique du Congo par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, dans le cadre du programme économique signé avec le Gouvernement.

Les provisions versées pour crédits documentaires enregistrent les provisions constituées auprès de la Fortis Bank, visant à couvrir les importations de l'Hôtel des Monnaies. Ce compte permet le suivi des crédits documentaires dont les engagements sont portés au passif, dans les engagements en monnaies étrangères (note 18).

6. AVANCES EN COMPTE COURANT AU TRESOR

Ce poste s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Avances en compte courant du Trésor Public	64 381	84 459
Comptes transitoires des dépenses du Trésor Public	25 522	9 784
Suspens Trésor Direction CCMN & FP	606	-
	<u>90 509</u>	<u>94 243</u>

Les « Avances en compte courant du Trésor Public » représentent les crédits accordés par la Banque Centrale au Trésor Public pour couvrir les dépenses de l'Etat.

Ces avances produisent des intérêts au bénéfice de la Banque, suivant le taux directeur de la période correspondante. Ce taux est passé de 28,75 % au 31 décembre 2005 à 40 % au 31 décembre 2006, avec un taux maxima de 45 % au cours de l'exercice.

Les « Comptes Transitoires des Dépenses du Trésor » comprennent les avances de la Banque au Trésor sur base des attestations et des lettres de l'Ordonnateur Délégué du Trésor et pour lesquelles, plus d'une année après, la Banque n'a pas reçu du Trésor les titres de paiement appropriés, établis conformément à la procédure de paiement des dépenses budgétaires de l'Etat, requise par le Décret n° 056/2002 du 12 avril 2002.

Il s'agit des dépenses urgentes du Trésor en monnaie locale et en monnaie étrangère et d'autres charges imputables au Trésor Public, soit CDF 3.990 millions, comprennent, notamment, les frais et commissions bancaires sur divers transferts en monnaies étrangères pour compte du Trésor Public, les dépenses engagées sur cartes de crédit par les Membres du Gouvernement et diverses régularisations.

Selon leur ancienneté, ces suspens à régulariser par l'établissement des titres appropriés du Gouvernement s'analysent comme suit :

Période	Montants
2003	7.097
2004	396
2005	1.909
2006	16.120
	<u>25.522</u>

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

7. COMPTE TRANSITOIRE CREANCE SUR TRESOR

Ce montant représente la créance sur l'Etat et résulte des écritures de titrisation des pertes des exercices antérieures à 2005 (CDF 432.046 millions) et de la différence de conversion nette de CDF 100.014 millions, enregistrée à l'actif du bilan dans le compte « Ajustements monétaires » en 2004, conformément à l'autorisation du Ministre des Finances contenue dans sa lettre N° 0676/ CAB/MIN/FINANCES/2006 du 18 avril 2006.

8. CREANCES SUR LES BANQUES AGREES CONGOLAISES

Ce poste est constitué des opérations ci-après.

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Avances sur nantissements	354	1.247
Avances sur nantissements en Provinces	1.019	567
Prêts à C/T	9.972	830
Facilités permanentes	70	680
	<u>11.415</u>	<u>3.324</u>
Provisions pour dépréciation à régulariser	-354	-348
	<u>11.061</u>	<u>2.976</u>

Ces montants qui représentent le concours de la Banque Centrale aux établissements de crédit dans le cadre de leur refinancement ont fortement augmenté en raison du recours de la Banque Congolaise (BC) au guichet de prêt à court terme dans le cadre de la reprise du potentiel utile de l'Union de Banques Congolaises (UBC).

9. DEBITEURS DIVERS

Ce poste comprend :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Rémunérations payées d'avance - Cadres de dir.	2	-
Rémunérations payées d'avance	384	207
Salaires de congé et avances diverses	4	8
Solde négatif du net à payer	-	1
Avances sur salaires ou quinzaine	3	-
Débours à récupérer RMA	29	21
Débours à récupérer banques en liquidation	3 794	3 206
	<u>4 216</u>	<u>3 443</u>
Provisions pour dépréciation « débiteurs divers »	-1 897	-1 584
	<u>2 319</u>	<u>1 859</u>

Les débours à récupérer des banques en liquidation représentent essentiellement les frais relatifs à la liquidation des banques ATB, BANCOC, BANCOR, BCA, BCCE, BCD, COBAC, FIRST BANK CORP. et NBK. Une provision pour créances douteuses de CDF 1.897 millions a été constituée sur les débours à récupérer auprès des banques en liquidation.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

10. COMPTES TRANSITOIRES DE L'ACTIF

Ce poste comprend :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts à Recevoir	1.421	-
Avis de débit en suspens Siège (Kinshasa)	7.325	49
Avis de débit en suspens Provinces	183	2.251
	<u>8.929</u>	<u>2.300</u>

Les avis de débit en suspens Siège concernent principalement les décaissements de CDF 7.325 millions, en attente de justificatifs, effectués par la Banque, en dollars américains, pour couvrir des dépenses urgentes de l'Etat.

Les intérêts à recevoir de CDF 1.421 millions ont été générés par le prêt à court terme de CDF 8.472 millions, accordé à la Banque Congolaise dans le cadre de l'opération d'acquisition du potentiel utile de l'ex-UBC.

11. COMPTE D'AJUSTEMENT

Ce solde s'analyse comme suit :

Libellés	2006
Solde au 31 décembre 2005	51.345
Variation de l'écart de conversion en 2006	102.684
Titrisation des écarts de conversion au 31 décembre 2004	<u>-100.014</u>
Solde au 31 décembre 2006	<u>54 015</u>

En vue de se conformer à l'article 51 de la loi 005/200 du 07 mai 2002, la différence de conversion nette est portée au bilan. En effet, selon cette loi, les pertes résultant de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou des monnaies étrangères, sont à charge de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article n° 50 de la Loi n° 005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque, la Banque a obtenu, au 18 avril 2006, du Gouvernement l'autorisation de passer en ses livres les écritures relatives à la titrisation des pertes des exercices antérieurs pour CDF 432.046 millions et de la différence de conversion nette de CDF 100.014 millions, enregistrée à l'actif du bilan dans le compte « Ajustements monétaires » en 2004.

L'évolution du taux de change du Franc congolais (CDF) par rapport aux principales devises, se présente comme suit :

Devises	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
1 USD	503,43	431,28	444,09	372,52	382,14
1 EUR	663,44	512,21	605,26	465,41	277,29
1 DTS	758,57	616,34	687,38	551,44	508,08

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

La variation de l'écart de conversion s'analyse comme suit :

LIBELLE / DEVISE	000.000								
	CHF	XAF	GBP	ZAR	DTS	USD	CAD	EUR	CDF
Position de change à l'ouverture (a)	-7.564	536.080.335	10	8.630	-668.204.920	68.105.160	8.390	-48.150.683	-
Position de change à la clôture (b)	-11.665	412.795	10	10.910	-664.448.296	82.883.431	8.890	-71.770.630	-
Variation de la position de change (c) = (b) - (a)	-4.101	-535.667.540	0	2.280	3.756.624	14.778.271	500	-23.619.947	-
Taux de change à l'ouverture (a')	429,0062	0,7809	745,0196	68,2532	616,3405	431,2788	370,6643	512,2128	-
Taux de change moyen de l'année (b')	420,8670	0,8962	867,5074	70,4131	687,4567	761,8764	402,3178	587,8274	-
Taux de change à la clôture (c')	412,7277	1,0114	989,9952	72,5729	758,5729	503,4297	433,9712	663,442	-
C/V CDF Position de change à l'ouverture (1) = (a) * (a')	-3	419	0	1	-411.842	29.372	3	-24.663	406.714
C/V CDF Variation position de change (2) = (c) * (b')	-2	-480	0	0	2.583	11.259	0	-13.884	-524
C/V CDF Position de change à la clôture (3) = (b) * (c')	-5	0	0	1	-504.032	41.726	4	-47.616	509.922
ECART DE CONVERSION (3) - (1) - (2)	0	62	0	0	-94.773	1.094	1	-9.068	102.684

12. CHARGES A REPARTIR

Ce poste comprend les éléments ci-après :

Charges à répartir	31/12/2006	31/12/2005
Imprimés en stocks	1	1
Economat Centre Hospitalier	90	105
Economat Informatique	115	166
Economat Direction Administration Générale (DAG)	1.901	2.258
Economat Hôtel De Monnaies (HDM)	4.034	3.504
	<u>6.141</u>	<u>6.034</u>

Ce montant est constitué de la valeur des stocks non consommés et inventoriés en fin d'exercice.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

13. COMPTES DE LIAISON

Ce poste est constitué de :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Compte de liaison charges d'exploitation	177	223
Dépenses d'investissement	43	3
Compte de liaison envois des fonds en MN	707	67
Compte de liaison envois des fonds en ME	119	18
Compte de liaison incinération BIC	2	2
Compte de liaison dépenses du Trésor	833	749
Compte de liaison Transferts RME	30	49
	<u>1 912</u>	<u>1 112</u>

Ces comptes reprennent les soldes débiteurs des comptes de liaison constitués essentiellement des charges d'exploitation de la BCC, des opérations de transferts des fonds pour le compte du Trésor, non encore dénouées au 31 décembre 2006.

14. PARTICIPATIONS FMI

	31/12/2006		31/12/2005	
	DTS	CDF	DTS	CDF
FMI Quote-part	<u>533.000.000</u>	<u>404.319</u>	<u>533.000.000</u>	<u>328.509</u>

Ce poste représente la quote-part de la souscription de la République Démocratique du Congo au capital du F.M.I., dont la contrepartie est enregistrée dans les comptes « engagements envers FMI (comptes F.M.I. n° 1 et n° 2), tel que l'indique la note 26 ci-dessous.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

15. IMMOBILISATIONS NETTES

Cette rubrique se présente comme suit en millions de CDF :

	Matériels & Mobiliers	Matériels Roulants	Immeubles & Terrains	Matériels du Centre informatique	Autres matériels	Dépenses à régulariser	Frais de mise en route	Total
Valeur brute								
Au 31/12/2005	4 743	2 787	37 241	2 411	8 637	654	0	56 473
Acquisitions	1 223	128	60	934	5	89	4 832	7 271
Cession	-	-922	-	-	-	-	-	-922
Réévaluations	845	354	6 666	407	1 572	-	-	9 844
Annulations/corrections	-290	14	-4	-31	4	-	-	-307
Au 31/12/2006	6 521	2 361	43 963	3 721	10 218	743	4 832	72 359
Amortissement								
Au 31/12/2005	834	1 291	1 794	910	1 810	0	0	6 639
Dotation de l'exercice	754	685	1 557	971	1 665	-	-	5 632
Cession	-	-427	-	-	-	-	-	-427
Réévaluation amortis	386	436	901	404	961	-	-	3 088
Annulations/corrections	-	-	-	-	-	-	-	0
Au 31/12/2006	1 974	1 985	4 252	2 285	4 436	0	0	14 932
Valeur nette								
Au 31/12/2005	3 909	1 496	35 447	1 501	6 827	654	0	49 834
Au 31/12/2006	4 547	376	39 711	1 436	5 782	743	4 832	57 427

Les immobilisations ont fait l'objet de réévaluation, conformément à l'Arrêté ministériel n°001/CAB/MIN/FINANCES/2007, portant fixation des coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos au 31 décembre 2006. Les immeubles ont été évalués à la valeur d'expertise (coût de remplacement net d'amortissement de vétusté), déterminée par des professionnels indépendants en juillet 2004. Cependant, certains immeubles, au nombre de 8, n'ont pas été expertisés, suite aux difficultés d'y accéder.

Les dépenses relatives aux « Frais de mise en route » concernent les investissements sur la modernisation du système d'information (acquisition des nouveaux logiciels pour la Comptabilité et la Salle des marchés), la liaison par V-SAT du Siège et les Agences de la Banque, ainsi que la modernisation de la Direction de la Trésorerie.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Projet	Montants en millions CDF						Total
	Logiciel	Matériel	Douane	Primes	Format°	Autres	
Frais de mise en route Modernisat° Dir. Trésorerie	0	234	0	19	0	5	258
Frais de mise en route Hôtel des Monnaies						2	2
Frais de mise en route / Logiciel comptable	889	772	17	155	92	71	1 996
Frais de mise en route / Salle des Marchés	760	82	0	29	0	14	885
Frais de mise en route Projet / V.-SAT	0	1 460	126	59	0	45	1 689
Frais de mise en route / Projet Syst. Nat. de Pt						3	3
	1 649	2 547	143	261	92	140	4 833

Ces frais seront affectés dans les différents comptes d'immobilisation à la fin des travaux.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

16. BILLETS EN CIRCULATION

Cette rubrique est constituée de :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Emissions	192.563	136.516
Encaisses	<u>-7.230</u>	<u>-12.722</u>
Billets en circulation	<u>185.334</u>	<u>123.794</u>

Le compte « Billets en circulation » représente le montant de la masse monétaire mise en circulation par la Banque Centrale en sa qualité d'Institution d'Emission.

Au 31 décembre 2006, la variation du « Compte Emissions » se représente comme suit :

Libellés	31/12/2006
Solde initial	136.516
Emissions de l'exercice	58.396
Destruction	<u>-2.193</u>
Billets en circulation	<u>192.563</u>

17. COMPTES DIRECTS DU TRESOR PUBLIC

Les mouvements ayant affectés ces comptes au cours de l'exercice 2006 se résument comme suit :

COMPTES	31/12/2006	31/12/2005
Trésor Public Fonds de contrepartie (PPTE)	10.419	54.093
Comptes transitoires de recettes	22	5
Comptes transitoires de recettes/Provinces	0	
Comptes transitoires dépenses	394	39
Comptes transitoires dépenses/Province	595	454
Suspens créditeurs du Trésor Public	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>11.430</u>	<u>54.591</u>

Le Compte Direct du Trésor Public comprend essentiellement les Fonds de contrepartie (PPTE), dont le solde est passé de CDF 54 093 millions en 2005 à CDF 10 419 millions au 31 décembre 2006.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

18. BANQUES AGREES CONGOLAISES

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Avoirs en comptes courants	8 657	2 247
Avoirs indisponibles	9 542	2 965
Opérations BTR	15 072	5 792
Suspens Créiteurs Banques Agréées	90	4
Sommes à Disposition	2	5
	<u>33 363</u>	<u>11 013</u>

Le poste « Banques agréées congolaises » comprend les dépôts disponibles et indisponibles des Banques commerciales auprès de la Banque Centrale et leurs créances liées à la souscription des billets de trésorerie émis par cette dernière.

19. ENGAGEMENTS A VUE EN MONNAIES ETRANGERES

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Comptes de correspondants à découverts non Résidents	1.805	-
Sommes en ME mises à disposition	-	44
Comptes de non résidents autres que les correspondants	404	328
Comptes RME Résidents	2.041	4.492
Comptes RME / Provinces	2	3
	<u>4.251</u>	<u>4.867</u>

Ce poste est essentiellement constitué des dépôts en devises des entreprises publiques et semi-publiques, dont les détails se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2006
	DEVISES	CDF
Ministère Défense Nationale (USD)	1 486 710	748
RDC Subventions 2005 / AFD (Euro)	700 250	465
RME NBK en liquidation (USD)	571 594	288
RME BCCE en liquidation (USD)	517 798	261
S.N.EL. (USD)	348 568	175
RME BCA en liquidation (USD)	106 372	54
NBK (Euro)	57 031	38
BCCE (Euro)	8 955	6
COBAC (USD)	5 323	3
SENAREC (Euro)	3 537	2
RME Provinces	-	2
Autres	-	1
		<u>2 042</u>

A member firm of
Deloitte Touche Tohmatsu

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

20. ENGAGEMENTS À COURT TERME EN MONNAIES ETRANGERES

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Avances en ME reçues des correspondants non résidents EUR	64.728	47.689
Avances en ME reçues des non résidents (autres) USD	0	2.696
Provisions pour CREDOCS à change couvert résidents EUR	313	739
Couverture CREDOCS à change couvert (Prêts Belges résidents) EUR	2.505	2.622
Cautionnements reçus des comptoirs d'achat d'or et de Diamant USD	1.124	944
Cautionnement bureau de change /Provinces USD	2	2
Arriérés commerciaux USD	0	0
	<u>68.672</u>	<u>54.692</u>

Les avances en ME reçues des correspondants non résidents représentent la contre valeur en CDF de EUR 94.721.228 des lignes de crédit (principal et intérêts capitalisés), accordées par la Banque Nationale de Belgique en 1978, dans le cadre des prêts d'Etat à Etat, pour soutenir la balance des paiements de la RDC et, la contre valeur en CDF de USD 3.746.189 d'engagements vis-à-vis de la Banque Belgo-lisaise liquidée, transféré à Fortis Bank.

Le compte « Couverture des CREDOC à change couvert résidents » de CDF 2.505 millions concerne le solde des opérations des CREDOC accordés aux entreprises publiques sur base de financement des prêts belges entre 1984 et 1988. Ces soldes s'analysent comme suit :

Libellés	EUR	CDF
GECAMINES P.10	15.022	10
Réhabilitation KILO MOTO P.11	19.799	13
ONATRA P.13	2.230	1
PROJET LIKASI	13.827	9
OCPT P.15	2.107.095	1.398
REGIDESO P.15	13.831	9
SNCC P.15	525.520	349
S.N.EL P.15	1.079.003	716
	<u>3.776.326</u>	<u>2.505</u>

21. ENGAGEMENTS EN DTS

Libellés	DTS		CDF	
	2006	2005	2006	2005
Transactions BEAC	20.403.594	25.484.782	15.478	15.707
Transactions CPGL (Burundi)	2.950.523	2.856.263	2.238	1.760
Transactions CPGL (Rwanda)	908.973	629.106	690	388
	<u>24.263.090</u>	<u>28.970.151</u>	<u>18.405</u>	<u>17.855</u>

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

Les transactions BEAC concernent les arriérés des paiements (principal et intérêts) de DTS 36.668.061, issus des soldes des compensations des opérations d'importation et d'exportation des entreprises des Etats de l'Afrique Centrale dus par la Banque Centrale du Congo à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces arriérés ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé en janvier 2001 et produisent des intérêts intercalaires au taux de 4,25 % l'an. L'échéancier de remboursement qui a été convenu entre les deux banques centrales, couvre la période de janvier 2004 à décembre 2009.

Les transactions avec la Banque Centrale du Burundi concernent les arriérés des paiements de l'équivalent de DTS 2.950.523, issus des soldes des compensations des opérations d'importation et d'exportation des entreprises de la CPGL dus par la Banque Centrale du Congo à la Banque Centrale de Burundi.

Les transactions avec la Banque Centrale du Rwanda concernent les arriérés des paiements de l'équivalent de DTS 908.973 (principal et intérêts capitalisés), issus des soldes des compensations des opérations d'importation et d'exportation des entreprises de la CPGL dus par la Banque Centrale du Congo à la Banque Centrale du Rwanda.

Les montants des engagements vis-à-vis de la Banque Centrale du Burundi et de la Banque Centrale du Rwanda, tels qu'arrêtés au 31 décembre 2006, ont été réconciliés lors d'une mission de la BCC effectuée dans ces deux pays du 14 novembre au 04 décembre 2006.

22. FOURNISSEURS ETRANGERS

Ce poste s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Valeurs à payer	422	312
Arriérés à payer fournisseurs étrangers	5 258	4 060
	<u>5 680</u>	<u>4 372</u>

Les arriérés dus en monnaies étrangères de CDF 5.258 millions représentent la dette de la Banque Centrale du Congo envers le fournisseur de l'Hôtel des Monnaies, Giesecke et Devrient.

23. CREDITEURS DIVERS

Les créiteurs divers s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2006
Garanties locatives	2
C/V des M.E. à payer au Trésor	1 247
Liquidation BCCE	194
Liquidation BCA	16
Liquidation COBAC	9
	<u>1 468</u>

Le compte « C/V des M.E. à payer au Trésor » enregistre la valeur des paiements ordonnés par le Trésor et à liquider en Monnaies étrangères.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

24. COMPTES TRANSITOIRES DU PASSIF

Ce poste se présente comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Avis de crédit en suspens Kinshasa	503	609
Avantages à payer au personnel	24	155
	<u>527</u>	<u>764</u>

Ce poste est constitué des opérations diverses au profit des tiers, non encore apurées.

25. COMPTES DE LIAISON

Ce poste est constitué de :

<u>Libellés</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Comptes de liaison Produits d'exploitation BCC	194	75
Compte de liaison Rémunérations à payer Pers. Entités Prov.	281	50
Comptes de liaison Transferts Monnaie Nationale	546	387
Comptes de liaison Transferts Monnaies Etrangères	288	83
Comptes de liaison mise à disposition Trésor Public	1 779	99
Comptes de liaison recettes Trésor public	8	10
	<u>3 096</u>	<u>704</u>

Ces comptes reprennent les soldes créditeurs des comptes de liaison, constitués essentiellement des opérations de transferts des fonds pour le compte du Trésor et des tiers ainsi que des produits d'exploitation de la BCC, non encore dénoués au 31 décembre 2006.

26. ENGAGEMENTS EN DTS A LONG TERME

<u>Libellés</u>	<u>DTS</u>		<u>CDF</u>	
	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Allocations cumulatives FMI	86.309.000	86.309.000	65.472	53.196
Prêt FRPC	553.466.666	553.466.666	419.845	341.124
	<u>639.775.666</u>	<u>639.775.666</u>	<u>485.316</u>	<u>394.320</u>

Les engagements en DTS sont constitués des allocations cumulatives en DTS, dont la RDC a bénéficié auprès du F.M.I. pour un total de DTS 86.309.000, ainsi que du prêt « Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance » de DTS 553.466.666.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

27. COMPTES FMI N° 1, N° 2 ET TITRES

Libellés	DTS		CDF	
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
Comptes n° 1, n° 2 & titres	533.000.283	533.000.283	404.320	328.510
Commissions en DTS à payer	583.568	430.551	443	265
	<u>533.583.851</u>	<u>533.430.834</u>	<u>404.762</u>	<u>328.775</u>

Les comptes n° 1 et n° 2 sont des comptes que chaque pays membre du FMI ouvre dans les livres de sa Banque Centrale pour enregistrer les opérations et les transactions effectuées avec le FMI.

Le compte n° 1 est utilisé pour les transactions opérationnelles du FMI, telles que les tirages (les achats et les rachats) ; tandis que le compte n° 2 est utilisé pour enregistrer les dépenses et recettes administratives du FMI, payables dans la monnaie du pays membre et sur son territoire. Le FMI réévalue ses avoirs dans la monnaie de chaque pays membre en termes de DTS, le 30 avril de chaque année ; tandis que la Banque réajuste les comptes n° 1 et n° 2 au cours indicatif du DTS, le dernier jour ouvrable du mois.

Ces comptes s'analysent comme suit :

Comptes	DTS	
	31/12/2006	31/12/2005
Securities	1.195.850	990.728
N° 1 Account	471.701.094	390.791.209
N° 2 Account	242	200
Securities and N° 1 Account	60.103.067	141.218.074
N° 2 Account	30	72
Currency Holding	<u>533.000.283</u>	<u>533.000.283</u>

28. PROVISIONS POUR CHARGES ET PERTES

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Provision pour procès de justice	1 395	972
Provision pour indemnités de fin de carrière	380	1 247
	<u>1 775</u>	<u>2 219</u>

La provision pour départ à la retraite a été calculée sur base de l'ancienneté des agents programmés à la retraite dans un plan à court terme d'une année.

29. CAPITAL, RESERVES ET PLUS VALUE

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Capital (CDF 60)	-	-
Réserves statutaires et spéciales	43	68
Fonds de pension du personnel	25	-
Plus-value de réévaluation	57 241	50 747
	<u>57 310</u>	<u>50 815</u>

D'une valeur nominale de CDF 60, le capital de la Banque est devenu insuffisant et même inexistant par rapport à l'objet social et le patrimoine de la Banque et ne constitue plus aucune garantie vis-à-vis des tiers.

Conformément à la législation en vigueur, une loi devrait fixer la hauteur ainsi que les modalités de l'augmentation du capital de la Banque Centrale du Congo.

L'accroissement de la plus value de réévaluation est le résultat de la réévaluation des immobilisations.

30. RESULTATS DES EXERCICES ANTERIEURS

Ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Pertes antérieures à 2002	-	-17 209
Perte de l'exercice 2002	-	-353 622
Perte de l'exercice 2003	-	-49 588
Perte de l'exercice 2004	-	-11 627
Perte de l'exercice 2005	-14 027	-
	<u>-14.027</u>	<u>-432 046</u>

En vue de se conformer à l'article 51 de la loi 005/200 du 07 mai 2002, comme mentionné à la note n° 6, la Banque a obtenu, le 18 avril 2006, du Gouvernement, l'autorisation de passer en ses livres les écritures relatives à la titrisation de ces pertes (CDF 432.046 millions), inscrit à l'Actif en 2005.

31. PERTE D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2006, le compte d'exploitation s'est soldé par un déficit de CDF 23.506 millions, contre 14.027 millions en 2005.

Le déficit chronique de la Banque est due, d'une part à la réduction des recettes d'exportation et des opérations bancaires, suite à la détérioration et à la dégradation de l'environnement économique et, d'autre part, à l'accroissement des charges d'exploitation, notamment celles liées aux frais du personnel (notes 38 et 39) et aux frais financiers (note 41), ainsi que ceux liés à l'émission des signes monétaires.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

32. INTERVENTIONS SUR LE MARCHÉ

Ce poste, qui est essentiellement constitué des produits réalisés lors des opérations d'achat et de vente de devises pour la maîtrise du niveau général des prix, s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Intervention sur marché monétaire	0	511
Intervention sur opérations monétaires	1.969	2.421
Intervention sur opérations monétaires ME	2.397	0
Intervention correspondant ordinaire étranger	387	0
Intervention en DTS	24	0
	<u>4.777</u>	<u>2.932</u>

Les interventions sur le marché monétaire comprennent les intérêts sur placements à l'étranger et autres comptes ordinaires et portefeuille en DTS, ainsi que les intérêts sur les prêts à court terme et les facilités permanentes octroyés aux banques.

33. INTERETS

Ce poste s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts sur les avances au Trésor Public	13 697	12 851
Intérêts sur découverts des Banques agréées	59	106
	<u>13 756</u>	<u>12 957</u>

Il est essentiellement constitué des intérêts perçus sur les avances consenties au Trésor au cours de l'exercice 2006. Ces intérêts sont calculés au taux directeur de la Banque Centrale. Le taux a varié de 35 % en décembre 2005 à 40 % au 31 décembre 2006. En cours d'exercice 2006, ce taux a évolué comme suit : 25 % en janvier, 28,5 % en mai, 35 % en septembre et 45 % en octobre.

34. REDEVANCES ET COMMISSIONS

Cette rubrique se présente comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Redevance de change	3 905	3 042
Produits sur les opérations cambistes	2 082	1 698
Commissions	7 817	3 325
	<u>13 804</u>	<u>8 065</u>

Ce poste est constitué essentiellement de la redevance de change de 2 %, ainsi que des commissions (0,75 - 1,5 %) perçues par la BCC et calculées sur la valeur de tout paiement en monnaies étrangères, en provenance ou à destination de l'étranger, effectué par les Banques agréées et les autres intermédiaires financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

35. RECETTES DIVERSES

Ce poste est constitué de :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Produits d'imprimerie mercantile (Hôtel des Monnaies)	1 325	2 643
Autres recettes	2 185	5 617
	<u>3 510</u>	<u>8 261</u>

La variation à la baisse de cette rubrique par rapport à l'exercice précédent, s'explique par les commandes placées en 2005 auprès de l'HDM par la CEI pour les opérations électorales.

36. PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Profits sur exercices antérieurs	727	2.328
Profits exceptionnels (reprise sur provisions)	640	0
	<u>1.367</u>	<u>2.328</u>

37. FRAIS DE PERSONNEL

Ce poste est constitué comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Rémunérations	9 833	7 793
Avantages sociaux	2 042	1 925
Impôts et Cotisations sociales & patronales	2 185	1 556
Soins de santé	803	934
Formation et autres dépenses	812	684
	<u>15 675</u>	<u>12 892</u>

38. FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Cette rubrique est composée de :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Frais de voyages et de missions	0	1
Frais de fonctionnement	1.342	885
Frais de surveillance	592	441
Autres	3	57
	<u>1.938</u>	<u>1.384</u>

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

39. FRAIS GENERAUX

Les frais généraux s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Frais d'intendance	3 545	3541
Frais relatifs aux bâtiments	1 695	1 513
Frais de gestion	7 007	7 987
Autres frais généraux	1 858	3 191
	<u>14 105</u>	<u>16 232</u>

Les frais d'intendance comprennent les approvisionnements en fournitures de bureau et autres consommables de la Banque.

Les frais relatifs aux bâtiments se rapportent à l'entretien et à la réparation des immeubles administratifs et résidentiels de la Banque et à la consommation d'eau et d'électricité.

Les frais de gestion concernent les frais afférents aux voyages (missions, formations, mutations, soins médicaux,...), les dépenses relatives aux prestations spéciales et les commissions.

Les autres frais généraux représentent les dépenses engagées pour l'entretien des équipements informatiques et de télécommunications ainsi que pour la documentation.

40. FRAIS RELATIFS AUX SIGNES MONETAIRES

Ce poste est constitué de :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Fabrication des signes monétaires	5 351	3 418
Trésorerie (transport et destruction des signes monétaires)	1 555	1 096
	<u>6 906</u>	<u>4 514</u>

41. FRAIS FINANCIERS

Ce poste est constitué de :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts payés aux correspondants	1 899	2 510
Frais de correspondance, timbres et autres	2 457	1 471
Intérêts et commissions	2 803	4 002
Autres charges en monnaies étrangères	56	5
Intérêts et commissions sur BTR	4 925	-
Divers	766	430
	<u>12 906</u>	<u>8 418</u>

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

Les frais financiers sont constitués des intérêts et charges financières payés aux correspondants extérieurs et locaux ainsi qu'aux organismes internationaux et des intérêts et commissions sur les Billets de Trésorerie (BTR). L'accroissement est essentiellement dû à l'augmentation du volume des BTR payés en 2006.

42. DOTATION AUX PROVISIONS

Ce poste est constitué de :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Dotation aux provisions pour dépréciation Av à C/T	319	499
Dotation aux provisions pour charges	34	313
Dotation aux provisions pour litiges judiciaires	460	9
Dotation aux provisions pour indemnités fin de carrière	345	0
	<u>1.158</u>	<u>821</u>

43. PERTES DIVERSES SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cette rubrique comprend :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Pertes s/Immobilisations	799	0
Prises en charge des divers soldes	831	0
Pertes s/Comptes de liaison	866	2.440
Autres (charges exceptionnelles)	147	588
	<u>2.643</u>	<u>3.028</u>

44. COMPTES HORS BILAN

Les comptes d'engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Engagements donnés	12.854	12.854
Engagements internes	192.714	115.681
Engagements reçus	4.438	1.961
	<u>210.006</u>	<u>130.497</u>

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

Les engagements internes consistent essentiellement en stock des BTR et s'analysent comme suit (en CDF) :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Spécimens Billets et pièces en MN	47.280	47.304
Pièces Monnaie commémorative	12	12
Dépôt billets démonétisés pour collection	29.615.891	29.616.173
Dépôt pièces pour collectionneurs	-	16.005
Dépôt pièces pour collectionneurs	47.144	47.544
Dépôt billets démonétisés	-	-
Dépôt BTR Siège 7 jours	16.630.000.000	970.000.000
Dépôt BTR Siège 14 jours	39.930.000.000	31.755.000.000
Dépôt BTR Siège 28 jours	81.835.000.000	57.555.000.000
Dépôt BTR BCC	14.336.000.000	8.891.000.000
Dépôt BTR UBC 7 jours	-	172.000.000
Dépôt BTR UBC 14 jours	-	209.000.000
Dépôt BTR UBC 28 jours	-	1.200.500.000
Dépôt BTR BCDC 7 jours	2.005.000.000	329.000.000
Dépôt BTR BCDC 14 jours	392.000.000	4.420.000.000
Dépôt BTR BCDC 28 jours	4.242.000.000	816.740.000
Dépôt BTR BIAC 7 jours	345.000.000	45.000.000
Dépôt BTR BIAC 14 jours	60.000.000	60.000.000
Dépôt BTR BIAC 28 jours	111.000.000	38.500.000
Dépôt BTR BIC 7 jours	28.000.000	139.500.000
Dépôt BTR BIC 14 jours	540.000.000	57.000.000
Dépôt BTR BIC 28 jours	572.500.000	295.500.000
Dépôt BTR RAW BANK 7 jours	-	477.500.000
Dépôt BTR RAW BANK 14 jours	24.000.000	211.500.000
Dépôt BTR RAW BANK 28 jours	-	111.500.000
Dépôt BTR Provinces	26.807.500.000	6.784.327.816
Existence billets à émettre	2.811.000.000	25.200.000
Dépôt BTR Stanbic Bank 7 jours	500.000.000	35.000.000
Dépôt BTR Banque Congolaise 7 jours	921.000.000	4.000.000
Dépôt BTR Banque Congolaise 14 jours	241.000.000	500.000.000
Dépôt BTR Banque Congolaise 28 jours	159.000.000	544.000.000
Dépôt BTR Procrédit Bank 7 jours	25.000.000	-
Dépôt BTR Procrédit Bank 14 jours	84.500.000	4.500.000
Dépôt BTR Procrédit Bank 28 jours	85.000.000	-
	<u>192.714.210.327</u>	<u>115.680.994.854</u>

BANQUE CENTRALE DU CONGO
ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2006 et 2005

Les engagements donnés comprennent principalement les stocks de Certificats de dépôt et se présentent comme suit (en CDF) :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Dépenses Fonds P res Idn UBC	3	3
Dépenses Fonds P res Idn BCDC	18.500.000	18.500.000
Dépôts Reçus timbres fiscaux DGRAD Régions	600.301	600.301
Dépôts Reçus timbres fiscaux DGI Régions	642.993	642.993
Dépôts Reçus timbres fiscaux OFIDA	1.026.510	1.026.510
Dépôts Reçus timbres fiscaux DGRAD	1.364	1.364
Dépôts Reçus timbres fiscaux DGC	244.000	244.000
Certificat de dépôt CDF 10.000	43.700.000	43.700.000
Certificat de dépôt CDF 20.000	59.780.000	59.780.000
Certificat de dépôt CDF 50.000	120.550.000	120.550.000
Certificat de dépôt CDF 100.000	5.002.400.000	5.002.400.000
Certificat de dépôt CDF 500.000	6.608.500.000	6.608.500.000
Certificat de dépôt CDF 1.000.000	393.000.000	393.000.000
Certificat de dépôt CDF 5.000.000	60.000.000	60.000.000
Certificat de dépôt CDF 10.000.000	120.000.000	120.000.000
Dépôt colis fermés	447	447
Dépôt colis en Numéraires	425.359.471	425.359.471
	<u>12.854.305.090</u>	<u>12.854.305.090</u>

Les engagements reçus s'analysent de la manière suivante (en CDF) :

Libellés	31/12/2006	31/12/2005
Effets en MN	198.883.619	1.228.170.694
Dépôts effets prêts à CT	3.500.000.000	-
Effets MN Régions	20.910.438	15.046.822
Dépôts bon du Trésor en Z	9.057	-
Débours spécial à récupérer	718.138.885	718.138.885
	<u>4.437.942.000</u>	<u>1.961.356.402</u>

Au cours de la période sous revue, la Banque Centrale a reçu de la Banque Congolaise des effets d'une valeur de CDF 3.500 millions. Ces effets ont été transmis à la Banque Centrale pour le nantissement du prêt à court terme de CDF 8.472 millions, octroyé à la Banque Congolaise dans le cadre de l'opération d'acquisition du potentiel utile de l'ex UBC.

* *
*